



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Maire.

PRESENTS [12] : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Magalie LE ROUX, Patrick LE GALLIC, Nicolas HALOPEAU, Laëtitia ROYANT, Hélène FRADET, Chantal PICARDA, Delphine LE GAL, Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H.

ABSENT EXCUSE [1] : Nicolas DEL SORDO

ABSENTS NON EXCUSES [2] : Valérie LAMY, Pierre JULOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas HALOPEAU

DATE DE LA CONVOCATION : Jeudi 07 Avril 2022

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- DEMANDES DE SUBVENTIONS - REHABILITATION DE L'EX-PROXI

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'ex-Proxi, il est prévu plusieurs phases de travaux :

- Phase 1 : Réhabilitation de la supérette (449 701€ HT) ;
- Phase 2 : Réhabilitation d'une autre cellule commerciale (264 000€ HT) ;
- Phase 3 : Réhabilitation en logements (640 000€ HT).

Monsieur Le Maire explique ensuite au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Département (au titre du Contrat de Territoire), de la Région (au titre du fonds « Bien vivre partout en Bretagne »), de l'Etat (au titre du fond Friche).

Ainsi, le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

- **Montant H.T. des travaux : 1 353 701€**
- **Subvention de l'Etat- DETR (1.8%) : 24 000€**
- **Département (43.5%) : 589 000€**
- **Subvention de la Région « Bien vivre partout en Bretagne » (6.6%) : 89 941€**
- **Subvention de l'Etat « Fonds Friche » (28.1%) : 380 020€**
- **Fonds propres (20%) : 270 740€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 contre, 0 abstention) :

- d'approuver la faisabilité du projet inscrit au titre du Contrat de Territoire ;
- de solliciter une subvention du Département au titre du Contrat de Territoire ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer le Contrat de Territoire avec Le Président du Conseil Départemental du Morbihan.
- de solliciter une subvention de la Région au titre du fond « Bien vivre partout en Bretagne » ;
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds « friche » ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour ce projet et de signer tous les actes afférents.

2- DEMANDE DE SUBVENTION - RESTAURATION DU CHRIST

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Christ situé au niveau du Calvaire de l'Eglise Saint-Melaine est en mauvais état et nécessite une restauration. Monsieur Le Maire explique ensuite au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Département.

Ainsi, le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

- **Montant H.T. des travaux : 10 070€**
- **Subvention du Département (35%) : 3 524.50€**
- **Fonds propres (65%) : 6 545.50€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, (11 Pour, 0 contre, 1 abstention) :

- de solliciter une subvention du Département au titre du fonds « Valorisation et Restauration du Patrimoine » pour ce projet.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour ce projet et de signer tous les actes afférents.

3- TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

Monsieur Le Maire ajoute que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement est de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La Taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019 et la Commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

Monsieur Le Maire énonce en conclusion qu'en 2022, le Conseil Municipal doit uniquement se prononcer sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

TAXES MENAGES	2021 (pour mémoire)	2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33.90%	33.90%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,93%	40,93%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- Fixer les taux de Taxe foncières sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 33.90 %.
- Fixer les taux de Taxe foncières sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 40.93 %.

4- BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	Total des deux sections
Dépenses	1 101 338.00	2 522 300.00	3 623 638.00
Recettes	1 101 338.00	2 909 095.03	4 004 433.03
<i>Dont affectation du résultat de fonctionnement 2021</i>		500 553.60	
<i>Dont excédent d'investissement 2021</i>		881 186.11	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 tel que présenté.

5- BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement	Investissement	Total des deux sections
Dépenses	47 000.00	246 486.80	293 486.80
Recettes	47 000.00	246 486.80	293 486.80
<i>Dont affectation du résultat de fonctionnement de 2021</i>		12 883.80	
<i>Dont excédent d'investissement reporté de 2021</i>		141 535.90	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2022 tel que présenté.

6- LOTISSEMENT DE PARC ER MARE - BUDGET PRIMITIF 2022

	Fonctionnement	Investissement	Total des deux sections
Dépenses	163 750.40	5 316.45	169 066.85
<i>Dont déficit d'investissement reporté 2021</i>		5 316.45	
Recettes	163 750.40	5 316.45	169 066.85
<i>dont excédent de fonctionnement reporté de 2021</i>	149 950.40		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 tel que présenté.

7- QUESTIONS DIVERSES

A- Aide pour le fonctionnement de la garderie de l'Ecole Notre-Dame

Madame Delphine COSPEREC interpelle le Conseil Municipal sur les difficultés financières de l'OGEC concernant notamment le fonctionnement de la garderie périscolaire de l'Ecole Notre Dame et sollicite l'aide de la Commune pour maintenir ce service l'année scolaire prochaine 2022/2023. Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu dernièrement la Directrice de l'Ecole, le Président de l'OGEC de l'Ecole Notre-Dame et un représentant de l'UDOGEC pour échanger sur les difficultés actuelles de l'Ecole Notre- Dame. Monsieur Le Maire ajoute que cette demande concernant l'aide au fonctionnement de la garderie de l'Ecole Notre Dame sera étudiée par la Commission Affaires Scolaires et sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

B- Ancien Bureau de Poste / Installation d'une kiné

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après plusieurs échanges avec la kiné intéressée pour louer le bâtiment de l'ancienne Poste, cette dernière serait finalement intéressée pour réaliser l'acquisition du bâtiment. Monsieur Le Maire ajoute que des estimations (Domaine, Notaire) sont en cours. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession éventuelle de ce bâtiment et charge Monsieur Le Maire d'avancer sur les négociations du coût de cession en fonction des estimations faites.

C- Demande d'acquisition de lot au Lotissement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un habitant du Lotissement de Parc Er Mare d'acquérir le dernier lot disponible (lot n°4) afin d'agrandir son jardin. Cette possibilité n'est pas permise actuellement par le règlement du lotissement. Le Conseil Municipal est actuellement défavorable à cette demande préférant l'installation d'un nouveau logement/famille sur cette parcelle. D'ailleurs, ce lot vient de faire l'objet d'une réservation par des particuliers. Le Conseil Municipal se réserve la possibilité de réétudier cette demande lors de la validation du PLUI.

D- Projet de micro-crèche

Monsieur Le Maire énonce au Conseil Municipal que l'opportunité de création d'une micro-crèche sur Meslan est toujours en cours d'étude du côté de RMCOM et de la CAF.

E- Formation au Compostage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une formation au compostage est organisée par le Service Prévention Déchets de RMCOM sur la Commune de Meslan le Lundi 02 mai prochain à 19h00. Cette formation est gratuite mais nécessite une inscription préalable.

F- Ateliers intergénérationnels

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'à l'initiative du CCAS et notamment de Solenn FLOC'H et Nicolas HALOPEAU, des ateliers intergénérationnels vont être organisés sur la Commune. Le 1^{er} atelier sera organisé le 21 mai et aura pour objet la révision de vélos. Un second atelier est prévu à l'automne avec des activités autour de la pomme.

G- Projet de Maison Ages et Vie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'implantation de Maisons « Ages et Vie » suit son cours. Un dossier technique était à compléter par la Mairie et doit être transmis prochainement. Madame Delphine LE GAL prend la parole et fait état d'un coût de revient onéreux pour le résidant (et plus important qu'en Ephad) quand on ajoute toutes les prestations. Monsieur Le Maire répond qu'il va se renseigner sur ce point.

Réunion du 11 avril 2022 // Délibérations n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 A, B, C, D, E, F, G et H.		
Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitia ROYANT
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC	Pierre JULOU ABSENT NON EXCUSE
Sébastien WACRENIER	Hélène FRADET	Solenn FLOC'H
Delphine COSPEREC	Valérie LAMY ABSENTE NON EXCUSEE	Nicolas HALOPEAU
Magalie LE ROUX	Olivier EVANNO	Nicolas DEL SORDO ABSENT EXCUSE